

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
du 21 MARS 2026

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	28

L'an deux mil vingt-six, le 21 mars le Conseil Municipal, dûment convoqué le 17 mars 2026 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence du doyen d'âge puis à l'issue de l'élection du Maire, sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Laurence RENIER, Maire ;
François GRESSET – Elvire SANCHEZ – Sylvain DUVAL – Sophie BELLACHES – Olivier JACQUINOT –
Mélanie GUIMARD – Didier RAFFESTIN – Lucile GROUSSEAU – Jean-Jacques BOUILLO – Florence
LEDIEU – Thierry GAUTROT – Françoise GELOTTE – Régis HAUTEMONT – Annette BUREAU – Eric
CARLIER – Faustine POTEAU – Benjamin CHAUSSERON – Isabelle FIGUEIREDO – François CHESNE –
Catherine GUERIN PELLETIER – Pierre-Marie FROMION – Kelly THOR – Julien BLONDEAU – Sandrine
DENGLOS – Marie-Lyne LAGRANGE – Xavier ADAM – Véronique RIBALLET, Conseillers municipaux

Représentés Yann BOURGEOIS (procuration à Laurence RENIER)

Excusés

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance, **M. CHAUSSERON** ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

N° 2026/03/03 – Détermination du nombre d'Adjoints au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-1 et L.2122-2,
Vu le procès-verbal d'élection du Maire en date du 21 mars 2026.

Le Conseil municipal doit déterminer le nombre d'Adjoints au Maire avant de procéder à leur élection.

Considérant que le nombre d'Adjoints au Maire est compris entre 1 adjoint et jusqu'au 30% de l'effectif légal (29 membres) du Conseil municipal soit 8 adjoints.

Il appartient au Conseil municipal de fixer librement ce nombre, dans cette limite.

Sur le rapport présenté par Madame RENIER,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

ARTICLE 1 : FIXE le nombre d'Adjoints au Maire à 8 (huit).

23 MARS 2026



Pour extrait conforme :

Diffusion sur le site internet de la Commune le : 25 mars 2026

Transmis au contrôle de légalité le : 23 mars 2026

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Le Maire
Laurence RENIER

Le Secrétaire de séance
Benjamin CHAUSSERON